

Compte rendu Réunion du Conseil Communautaire

L'an deux mille huit et le vingt sept février, à dix-huit heures, le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, en salle de délibérations, sous la présidence de Monsieur René JEANNOT.

Membres en exercice : 37

Etaient présents : MM BERNARD-BERTRAND Enry – CECCOTTI Michel - COULOMB Diane – DELLA-SANTINA André - FABRY Nathalie - FANTON Bernard - FELINE Thierry - FLAUGERE Yvette - FONTANET Yves - GALOFFRE Yves – GENIALE Noël - JEANNOT René - JOURDAN Daniel - MOURRUT Etienne - NOYER Marielle - PARASMO Philippe - PLANELLES Jean - PERDRIZET Henri - ROSSO Léopold - RUIZ Gilbert - SOLEYROL Jeanine - SPALMA Jean - TOPIE Lucien –
Conformément à l'article L2121-14 du CGCT, Monsieur René JEANNOT s'est retiré au moment du vote des questions n° 2008-02-31, 2008-02-33, 2008-02-35, 2008-02-37, 2008-02-39 et 2008-02-41.

Absents ayant donné pouvoir : MM BASCHIOU J.Claude pour CECCOTTI Michel - CATHALA Philippe pour FABRY Nathalie - CHALLEGARD Incarnation pour COULOMB Diane - DELMAS Guy pour NOYER Marielle - GROS Christine pour ROSSO Léopold - SAUVAIRE Bernard pour JEANNOT René -

Absent excusé : M. ROSIER-DUFOND Jacques -

Absents : MM ARMAN Jean-François - BENEZET Eliane – CLAVEL Christian - GREZOUX Pierre –MERLY Marie-Anne – PARODY Jean-Louis - PAYAN Nadia -

Secrétaire de séance : M. Lucien TOPIE

Décisions du Président

Monsieur Le PRESIDENT donne lecture des décisions qu'il a prises par délégation du Conseil Communautaire.

RESSOURCES HUMAINES

1. Modification du tableau des effectifs :

Le Conseil Communautaire décide, à l'unanimité, de modifier le tableau des effectifs en créant :

- 2 emplois d'éducateur des activités physiques et sportives de 2^{ème} classe à temps complet
- 5 emplois d'adjoint technique territorial de 2^{ème} classe à temps complet
- 1 emploi d'adjoint administratif territorial de 2^{ème} classe à temps complet
- 1 emploi de rédacteur principal à temps complet
- 1 emploi de contrôleur principal à temps complet
- 1 emploi d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe à temps non complet 28h
- 1 emploi d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe à temps non complet 27h30

CULTURE

2. Passage au pilon de livres de la médiathèque d'Aigues-Mortes :

Le Conseil Communautaire accepte, à l'unanimité, le passage au pilon d'ouvrages de la Médiathèque d'Aigues-Mortes, devenus obsolètes.

ENVIRONNEMENT

3. Règlement du service public d'assainissement non collectif (SPANC)

Le Conseil Communautaire approuve à l'unanimité le règlement du service public de l'assainissement non collectif (SPANC) définissant définit les relations entre les usagers du SPANC et la Communauté de Communes Terre de Camargue en fixant les droits et obligations de chacun.

4. Institution d'une redevance d'assainissement non collectif

Devant la nécessité d'équilibrer le budget du service d'assainissement non collectif par l'institution d'une redevance, distincte de la redevance d'assainissement collectif, le Conseil Communautaire décide, par 24 voix pour et 5 abstentions (MM FELINE, JOURDAN, FANTON, GALOFFRE et RUIZ), d'instituer une redevance d'assainissement non collectif de la façon suivante :

- Contrôle de conception et de bonne exécution :
 - Montant forfaitaire par opération de contrôle : 150 € net / instruction du dossier.

- Contrôle de bon fonctionnement et d'entretien des installations, effectué une fois tous les 4 ans
 - Montant forfaitaire : 34 € net par an.
- Autre prestation supplémentaire : plainte ou conseil à la demande d'un particulier :
 - Montant forfaitaire : 34€ net par prestation

5. Convention de servitude avec EDF pour un poste de transformation

Le Conseil Communautaire adopte à l'unanimité, une convention de servitude pour le déplacement d'un poste de transformation avec ELECTRICITE DE FRANCE sur la parcelle cadastrée section DX n°64 au Grau du Roi.

6. Protocole transactionnel avec la Société OTV :

Le Conseil Communautaire décide, à l'unanimité d'approuver un protocole transactionnel avec la société OTV pour la remise en fonction de l'usine de compostage.

7. Compostage individuel - demande de subventions :

La Communauté de Communes Terre de Camargue, en partenariat avec l'ADEME, souhaite mettre en place une opération « Foyers témoins » dans le cadre d'une étude sur le compostage individuel. Pour cela, le Conseil Communautaire décide, à l'unanimité de solliciter les subventions auprès de l'ADEME et du Conseil Général du Gard.

8. Demande de subvention pour la communication sur le tri sélectif:

Dans le cadre de la gestion du tri sélectif, la dépense relative à la communication représente environ 15 000 € (chroniques du tri, interventions dans les écoles, aides mémoires pour les usagers etc ...) Le Conseil Communautaire décide, à l'unanimité, de solliciter toute aide financière auprès de l'ADEME et du Conseil Général du Gard,

9. Taxe annuelle pour collecte des ordures ménagères et connexion WIFI sur les ports fluviaux

Lors du Conseil Communautaire du 30 janvier 2008, le Conseil Communautaire a instauré une taxe annuelle, à ajouter à la redevance de base des appontements, correspondant au paiement de la redevance des ordures ménagères et à la prochaine connexion WIFI sur les ports fluviaux.

Cette taxe, instaurée de façon globale, n'est pas applicable à ce jour, compte tenu du fait que la connexion WIFI n'est pas encore en service. Il a donc décidé de scinder cette taxe d'instaurer une taxe pour chacun des services.

- Une taxe correspondant à la redevance des ordures ménagères, applicable immédiatement, dont le montant sera révisable chaque année en fonction du montant de la redevance spéciale à verser par la régie des Ports Fluviaux,
- Une taxe pour la connexion WIFI dès qu'elle sera opérationnelle.

Après en avoir débattu, le Conseil Communautaire décide à l'unanimité :

- D'instaurer une taxe annuelle à ajouter à la redevance de base des appontements, en paiement de la redevance des ordures ménagères, applicable immédiatement, d'un montant de 30.00 € net pour 2008.
- D'instaurer une taxe annuelle à ajouter à la redevance de base des appontements, pour la connexion WIFI et d'attendre qu'elle soit opérationnelle pour en fixer le tarif

MARCHES PUBLICS

10. Travaux d'entretien des installations d'éclairage public :

La Communauté de Communes Terre de Camargue a lancé un marché pour les travaux d'entretien des installations d'éclairage public, avec seuils mini et maxi.

Le Conseil Communautaire décide, à l'unanimité, après avis de la Commission d'Appel d'Offres d'attribuer ce marché, d'une durée de trois ans, à l'entreprise MULTITEC – 34470 PEROLS, pour :

- un montant mini de 51 011.00 € HT/an, soit 61 009.16 € TTC/an
- un montant maxi de 96 796.00 € HT/an, soit 115 768.02 € TTC/an.

11. Marché de fourniture de denrées alimentaires, lots 4, 11 et 12, pour la cuisine centrale communautaire :

Un marché a été lancé pour la fourniture de denrées alimentaires pour la cuisine centrale. Par délibération n°2008-01-10 du 30 janvier 2008, le Conseil Communautaire a attribué huit lots, déclaré infructueux le lot 3 et a demandé une analyse complémentaire des offres pour les lots suivants :

- Lot 4 : Légumes surgelés
- Lot 11 : Produits surgelés à base de poisson
- Lot 12 : Pâtisseries salées et sucrées surgelées

Après avis de la Commission d'Appel d'Offres, le Conseil Communautaire attribue le marché, du 1^{er} avril 2008 au 31 décembre 2010, comme suit :

Lot 4 : Société POMONA – 30900 NIMES :

- Seuil mini de 22 820.00 € HT soit 24 075.10 € TTC pour la durée totale du marché
- Seuil maxi de 45 640.00 € HT soit 48 150.20 € TTC pour la durée totale du marché

Lot 11 : Société POMONA – 30900 NIMES :

- Seuil mini de 27 497.90 € HT soit 29 010.28 € TTC pour la durée totale du marché
- Seuil maxi de 54 955.80 € HT soit 57 978.37 € TTC pour la durée totale du marché

Lot 12 : Société POMONA – 30900 NIMES :

- Seuil mini de 53 582.00 € HT soit 56 529.01 € TTC pour la durée totale du marché
- Seuil maxi de 107 164.20 € HT soit 113 058.23 € TTC pour la durée totale du marché

12. Réfection du Chemin de la Pataquièrre à Aigues-Mortes :

Le marché pour la réfection du Chemin de la Pataquièrre à Aigues-Mortes est réparti en 5 lots, chaque lot faisant l'objet d'un marché séparé. Un appel d'offres a été lancé pour les lots suivants :

- Lot 2 : Réseaux humides
- Lot 3 : Poste de relevage
- Lot 4 : Essais et contrôles

Après avis de la Commission d'Appel d'Offres, le Conseil Communautaire attribue le marché de la façon suivante :

- Lot 2 : entreprise SUBURBAINE – 13521 PORT DE BOUC pour un montant de 342 445.00 € HT soit 409 564.22 € TTC.
- Lot 3 : SDEI – 34340 MARSEILLAN pour un montant de 117 520.00 € HT soit 140 553.92 TTC.
- Lot 4 : SAUR France – 30000 NIMES pour un montant de 1 199.00 € HT soit 1 434.00 € TTC.

13. Réhabilitation des réseaux d'eaux usées - Aigues-Mortes et Grau du Roi

Un marché a été lancé pour la réhabilitation des réseaux d'eaux usées à Aigues-Mortes et au Grau du Roi sur trois tronçons distincts, à savoir :

- Boulevard Intérieur Sud à Aigues-Mortes
- Quai Général de Gaulle / Rue du Vidourle au Grau du Roi
- Rue de la Poissonnerie au Grau du Roi

Après avis de la Commission d'Appel d'Offres, le Conseil Communautaire attribue le marché à l'entreprise BRUNET TP – 01500 AMBERIEU EN BRIE pour un montant de 187 244.00 € HT soit 223 943.82 € TTC.

14. Réseaux au Grau du Roi – Rue de l'Egalité – Traversée du canal - Avenant n°1 lot 1 « travaux réseaux »

Le lot n°1 « Travaux réseaux » du marché relatif aux travaux sur les réseaux d'alimentation en eau potable et d'assainissement rue de l'Egalité Traversée du canal au Grau du Roi a été attribué, par délibération du 18 décembre 2007, à l'entreprise SADE – 30904 NIMES pour un montant de 317 068.05 € HT soit 379 213.39 € TTC.

Après la réalisation de sondages, il est apparu que la nature du réseau d'eau potable existant ne correspondait pas au plan de réseaux en possession de la Communauté de Communes Terre de Camargue. Les canalisations ont été créées dans les années soixante-dix et les plans de réseaux ont été réalisés ultérieurement ce qui explique la non correspondance entre les deux. Sur les plans, une partie de la conduite est en amiante ciment (linéaire pris en compte dans le marché) et une autre partie est en fonte (linéaire non pris en compte dans le marché). En conséquence, il a été demandé à l'entreprise, titulaire du marché, d'établir un chiffrage afin d'envisager une continuité dans le réseau de distribution d'eau potable.

Après avis de la Commission d'Appel d'Offres, le Conseil Communautaire approuve un avenant n°1 modifiant le montant de la prestation comme suit :

- Montant initial de base du marché : 317 068.05 € HT
- Plus value, objet de l'avenant n°1 27 735.79 € HT soit 33 172.00 € TTC
- Montant définitif du marché de base 344 803.84 € HT soit 412 385.39 € TTC

15. Réhabilitation de la décharge – Avenant n°1 au marché de rénovation des voies et chemins sur les communes d'Aigues-Mortes et Saint Laurent d'Aigouze

Suite à la réfection du Bd Extérieur Est sur la commune d'Aigues-Mortes dans le cadre du marché de rénovation des voies et chemins, il a été constaté que la chaussée a été détériorée par le passage de nombreux engins sur un tronçon de 560 m².

Le Conseil Communautaire approuve, à l'unanimité un avenant n°1 avec l'entreprise SCREG SUD EST Centre Nîmes – 30320 MARGUERITTES, modifiant le montant de la prestation de la façon suivante :

- Montant initial de base du marché :.....	246 458.20 € HT	
- Plus value, objet de l'avenant n°1	7 954.80 € HT	soit 9 513.94 € TTC
- Montant définitif du marché de base	254 413.00 € HT	soit 304 277.94 € TTC

16. Extension des locaux du siège de la Communauté de Communes – Avenant n°2 lot 3 « charpente / couverture tuiles »

Suite à de nombreux problèmes techniques, il n'a pas été possible de réaliser l'extension au 1^{er} étage, initialement prévue pour le service Environnement. Il a donc été décidé d'installer ce service au rez-de chaussée afin de permettre, au surplus, une meilleure accessibilité aux personnes handicapées.

Ces travaux n'ayant pas été réalisés, le Conseil Communautaire décide, après avis de la Commission d'Appel d'Offres d'adopter un avenant n°2 lot 3 en moins value, avec l'entreprise LCRI - 30904 Nîmes, modifiant le montant de la prestation comme suit :

- Montant initial de base du marché :.....	55 810.00 € HT	
- Moins value, objet de l'avenant n°2.....	8 333.46 € HT	soit 9 966.82 € TTC
- Montant définitif du marché de base	47 476.54 € HT	soit 56 781.94 € TTC

17. Extension des locaux du siège de la Communauté de Communes – Avenant n°2 lot 1 « démolition/gros-œuvre/maçonnerie »

Suite à de nombreux problèmes techniques, il n'a pas été possible de réaliser l'extension au 1^{er} étage, initialement prévue pour le service Environnement. En conséquence, des modifications ont dû être apportées avec réalisation de travaux non prévus à l'origine.

Le Conseil Communautaire décide, après avis de la Commission d'Appel d'Offres d'adopter un avenant n°2 lot 1, en plus value, avec l'entreprise LCRI - 30904 Nîmes modifiant le montant de la prestation comme suit :

- Montant initial de base du marché :.....	209 491.24 € HT	
- Plus value, objet de l'avenant n°2	21 593.01€ HT	soit 25 825.24 € TTC
- Montant définitif du marché de base	231 084.25 € HT	soit 276 376.76 € TTC

18. Reconstruction de la piscine du Grau du Roi : Annulation délibérations n°2007-12-18-17, 2007-12-18-18 et 2007-12-18-19 du 18 décembre 2007

Suite aux observations de la Préfecture, le Conseil Communautaire annule, à l'unanimité, les trois délibérations suivantes :

- N° 2007-12-18-17 : Avenant n°2 lot 2 « Gros Œuvre » avec la société DESHONS CONSTRUCTION SODEC – 30170 La Cadière et Cambo, pour un montant de 8 944 € HT
- N° 2007-12-18-18 : Avenant n°1 lot 4 « Couverture – étanchéité/lanterneaux » avec l'entreprise PROJISOL – 26230 Valaurie, pour un montant de 2 300 € HT
- N° 2007-12-18-19 : Avenant n°1 lot 5 « Menuiseries extérieures alu » avec l'entreprise HERNAN ALUMINIUM – 34671 Baillargues, pour un montant de 26 545.10 € HT

PORTS FLUVIAUX

19. Convention d'autorisation d'occupation temporaire pour une base de location de canoë kayak

La société MAURIN, domiciliée à 30220 Aigues-Mortes, a sollicité l'autorisation d'installer et d'exploiter une base de location de canoë kayak sur le port fluvial du Grau du Roi du 1^{er} avril au 30 septembre 2008.

Le Conseil Communautaire adopte à l'unanimité la convention à intervenir pour une période du 1^{er} avril au 30 septembre 2008, renouvelable deux fois, pour un montant de 2 000 € TTC pour 2008.

20. Arrêté des comptes de gestion 2007 du Trésorier

Le Conseil Communautaire déclare, à l'unanimité, que les comptes de gestion du budget principal, des budgets annexes d'assainissement, d'eau potable, d'assainissement non collectif, des zones d'activités et des ports fluviaux, dressés pour l'exercice 2007, par le Trésorier, visés et certifiés conformes par l'ordonnateur, n'appellent ni observation ni réserve de sa part.

21. Approbation du compte administratif 2007 du budget Principal et affectation du résultat :

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, approuve le compte administratif 2007 du budget principal :

- Section de fonctionnement :
 - Résultat de l'exercice 548 957,57 €
 - Excédent reporté 1 538 598,58 €
 - Résultat à affecter 2 087 556,15 €
- Section d'investissement :
 - Solde d'exécution - 2 161 506.42 €

Et affecte le résultat de la section de fonctionnement comme suit :

- compte 1068 : équilibre de la section d'investissement 1 838 333.00 €
- ligne 002 Excédent de fonctionnement reporté 249 224.00 €

22. Approbation du Compte Administratif 2007 du budget Eau Potable et affectation du résultat :

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, approuve le compte administratif 2007 du budget eau potable :

- Section d'exploitation :
 - Résultat de l'exercice 145 746.54 €
 - Excédent reporté 526 375,82 €
 - Résultat à affecter 672 122.36 €
- Section d'investissement :
 - Solde d'exécution 2 616 394.18 €

Et affecte le résultat de la section d'exploitation comme suit :

- ligne 002 Excédent d'exploitation reporté 672 122.36 €

23. Approbation du Compte Administratif 2007 du budget Assainissement et affectation du résultat

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, approuve le compte administratif 2007 du budget assainissement :

- Section d'exploitation :
 - Résultat de l'exercice 118 901.95 €
 - Excédent reporté 411 169.66 €
 - Résultat à affecter 530 071.61 €
- Section d'investissement :
 - Solde d'exécution - 198 855.61 €

Et affecte le résultat de la section d'exploitation comme suit :

- compte 1068 : équilibre de la section d'investissement 198 856.00 €
- ligne 002 Excédent d'exploitation reporté 331 216.00 €

24. Approbation du Compte Administratif 2007 du budget Ports Fluviaux et affectation du résultat

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, approuve le compte administratif 2007 du budget des ports fluviaux :

- Section d'exploitation :
 - Résultat de l'exercice 54 142.55 €
 - Excédent reporté 51 537.83 €
 - Résultat à affecter 105 680.38 €

- Section d'investissement :
 - Solde d'exécution + 126 611.74 €

Et affecte le résultat de la section d'exploitation comme suit :

- compte 1068 : financement des dépenses d'investissement55 000.00 €
- ligne 002 Excédent d'exploitation reporté50 681.00 €

25. Approbation du Compte Administratif 2007 du budget Zone d'Activités et affectation du résultat

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, approuve le compte administratif 2007 du budget zone d'activités :

- Section de fonctionnement :
 - Résultat de l'exercice3 540.87 €
 - Excédent reporté60 413.68 €
 - Résultat à affecter63 954.55 €
- Section d'investissement :
 - Solde d'exécution- 344 834.75 €

Et affecte le résultat de la section de fonctionnement comme suit :

- compte 1068 : équilibre de la section d'investissement60 414.00 €
- ligne 002 Excédent de fonctionnement reporté3 541.00 €

26. : Approbation du Compte Administratif 2007 du budget Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC) et affectation du résultat

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, approuve le compte administratif 2007 du budget du service public d'assainissement non collectif (SPANC)

- Résultats reportés0.00 €
- Opérations de l'exercice :..... Dépenses : 11 506.65 €
.....Recettes : 11 506.65 €
- Résultat de clôture0.00 €

Aucun résultat n'étant dégagé de l'exercice, il n'y a pas d'affectation sur le budget primitif 2008

27. : Fixation des taux de TEOM pour l'année 2008 :

Le Conseil Communautaire décide à l'unanimité, d'augmenter les taux de TEOM de 0.15% et de les fixer pour 2008 de la façon suivante :

- Zone 1 commune du Grau du Roi :.....7.15%
- Zone 2 commune d'Aigues-Mortes :.....6.39%
- Zone 3 commune de Saint Laurent d'Aigouze8.47%

28. : Fixation du taux de Taxe Professionnelle pour l'année 2008 :

Le Conseil Communautaire décide de ne pas augmenter le taux de Taxe Professionnelle et de le fixer à 14.20% pour l'année 2008.

29. Vote des tarifs de la piscine pour l'année 2008 :

Le Conseil Communautaire décide, à l'unanimité, de fixer les tarifs de la piscine intercommunale située au Grau du Roi de la façon suivante pour l'année 2008 :

Tarif des entrées	Adulte (à partir de 16 ans)	Etudiant et sénior (à partir de 65 ans)	Enfant (moins de 16 ans)
Prix unitaire entrée	4.00 €	3.00 €	3.00 €
Abonnement (12 entrées)	40.00 €	30.00 €	30.00 €
Carte 10 heures	32.00 €	15.00 €	15.00 €

Tarif	Adulte (à partir de 16 ans)	Etudiant et sénior (à partir de 65 ans)	Enfant (moins de 16 ans)
Remise en forme (seul)			
Prix unitaire	5.00 €	5.00 €	
Abonnement (12 entrées)	50.00 €	50.00 €	
Remise en forme + accès piscine			
Prix unitaire	8.00 €	7.00 €	
Abonnement (12 entrées)	80.00 €	70.00 €	
Activités aquatiques			
Prix unitaire	7.00 €	7.00 €	
Abonnement (12 activités)	70.00 €	70.00 €	
Leçons de natation			
Prix unitaire	13.00 €	11.00 €	10.00 €
Abonnement (12 leçons)	130.00 €	110.00 €	100.00 €

Location aqua-bikes	30 mn	45 mn
	5.00 €	6.00 €

30. Fixation du tarif des tickets de déchetteries pour l'année 2008 :

Le Conseil Communautaire décide, à l'unanimité, de ne pas augmenter les tarifs des tickets pour le dépôt des déchets en déchetterie et de les fixer de la façon suivante pour 2008 :

- Prix du ticket pour les petits véhicules : 12.50 €
- Prix du ticket pour les gros véhicules : 16.50 €

31. Fixation du tarif de la redevance de volume pour la distribution d'eau brute aux abonnés privés pour l'année 2008

Le Conseil Communautaire décide de ne pas augmenter le montant de la redevance relative à la distribution d'eau brute destinée à l'arrosage des espaces verts d'abonnés privés et des Syndics de copropriétés et décide, à l'unanimité, de fixer son tarif à 0.80 € / m³ HT.

32. Redevance d'occupation de la propriété de la Communauté de Communes pour pose d'antennes de télécommunication pour 2008 :

Le Conseil Communautaire décide, à l'unanimité, de ne pas augmenter le montant de la redevance annuelle d'occupation des châteaux d'eau et des locaux de la Communauté de Communes Terre de Camargue pour pose d'antennes de télécommunication et de le fixer à 5 500 € net pour l'année 2008.

33. Fixation du tarif de la Participation au Raccordement à l'Egout (PRE) pour 2008 :

Le Conseil Communautaire décide, à l'unanimité, de ne pas augmenter les tarifs de la Participation au Raccordement à l'Egout (PRE) et de les fixer comme suit :

- 950 € par logement
- 950 € par construction et bâtiment à usage commercial
- 87 € par chambre d'hôtel
- 45 € par place de camping
- 86 € par habitation légère de loisir

34. Fixation du tarif 2008 de la Redevance Spéciale pour l'élimination des assimilés ordures ménagères pour les concessions de plage :

Le Conseil Communautaire décide, à l'unanimité, de fixer, pour l'année 2008, le tarif de la redevance spéciale pour l'élimination des assimilés ordures ménagères des concessions de plage, à la somme de 100€ net par établissement.

35. Fixation du tarif 2008 pour le calcul de la redevance spéciale pour l'élimination des déchets non ménagers des campings et administrations :

Le Conseil Communautaire décide, à l'unanimité, de fixer pour l'année 2008, les tarifs suivants qui permettront de calculer le montant de la redevance spéciale pour l'élimination des assimilés ordures ménagères des campings, administrations et assimilés:

- o Coût à la tonne de la collecte des ordures ménagères :101.56 € TTC
- o Coût à la tonne du traitement des ordures ménagères96.60 € TTC
- o Coût de location au litre des containers0.18 € TTC
- o Frais de gestion 4 %

36. Objet : Fixation du tarif des repas pour les CCAS, les Mairies et les Centres de Loisirs pour 2008 :

Le Conseil Communautaire décide, à l'unanimité, de ne pas augmenter le tarif des repas délivrés aux CCAS, aux mairies et aux Centres de Loisirs et de fixer son montant à 4,60 € pour 2008.

37. Fixation du tarif 2008 de la « carte 10 séances » pour l'école de voile :

Le Conseil Communautaire décide, à l'unanimité, de fixer le tarif de la « carte 10 séances » de l'Ecole de Voile pour l'année 2008 comme suit :

- Pour les résidents ou licenciés 48 € TTC par carte
- Pour les non résidents ou non licenciés 80 € TTC par carte

38. Fixation du tarif de la cotisation annuelle des adhérents des Médiathèques et Bibliothèques pour 2008 :

Le Conseil Communautaire décide, à l'unanimité, de ne pas augmenter le tarif de la cotisation annuelle des adhérents des médiathèques et bibliothèques, et de le fixer pour 2008, comme suit :

- Adulte empruntant des livres : 6,00€ par an
- Adulte empruntant des C.D. : 15,50€ par an

39. Fixation du tarif 2008 pour occupation temporaire d'une base de location jet skis :

Le Conseil Communautaire a, par délibération du 16 mai 2007, accepté de conclure une convention d'autorisation d'occupation temporaire, du 1^{er} mai au 30 septembre, pour une base de location de jet ski avec la SARL JET FREE LOCATION – 30620 BERNIS - sur le port du Grau du Roi.

Le Conseil Communautaire décide, à l'unanimité, de fixer le montant de cette redevance d'occupation pour 2008, comme suit :

- Montant annuel de la redevance pour une occupation du 1/05 au 30/09/08: 2 100 € TTC
(Cette redevance sera versée mensuellement soit 420 € TTC /mois)
- Montant forfaitaire pour frais de consommation d'eau potable : 100 € TTC
(Payable en fin de saison)

40. Convention avec l'Association DELTA FM pour 2008 :

Le Conseil Communautaire décide, à l'unanimité de reconduire, pour l'année 2008, la convention de partenariat avec l'Association DELTA F.M – 30220 Aigues-Mortes et de lui verser, dans ce cadre, une subvention de 30 000 €.

41. Fixation de la participation financière pour 2008 à l'Association Foot Terre de Camargue dans le cadre de la convention de partenariat « sports collectifs »:

Dans le cadre de la convention de partenariat avec l'Association FOOT TERRE DE CAMARGUE le Conseil Communautaire décide, à l'unanimité, pour l'année 2008 :

- De participer à l'équipement du Club par la prise en charge directe des factures,
à concurrence de : 8 600 €,
- D'assumer le transport des équipes à concurrence de : 7 000 €,
- De participer forfaitairement aux frais administratifs
sous la forme d'un versement au club pour un montant de : 3 000 €.

42. Fixation de la participation financière pour 2008 à l'Association Littoral Camargue Basket dans le cadre de la convention de partenariat « sports collectifs »:

Dans le cadre de la convention de partenariat avec l'Association LITTORAL CAMARGUE BASKET - 30220 Aigues-Mortes, le Conseil Communautaire décide, à l'unanimité, pour l'année 2008 :

- De participer à l'équipement du Club par la prise en charge directe des factures, à concurrence de : 2 700 €,
- D'assumer le transport des équipes à concurrence de : 1 300 €,
- De participer forfaitairement aux frais administratifs sous la forme d'un versement au club pour un montant de : 1 100 €.

43. Fixation de la participation financière pour 2008 à l'Association Aviron Terre de Camargue Le Grau du Roi dans le cadre de la convention de partenariat « sports collectifs »:

Dans le cadre de la convention de partenariat avec l'Association AVIRON TERRE DE CAMARGUE LE GRAU DU ROI – 30240 Grau du Roi, le Conseil Communautaire décide, à l'unanimité, pour l'année 2008 :

- De participer à l'équipement du Club par la prise en charge directe des factures, à concurrence de : 2 150 €,
- D'assumer le transport des équipes à concurrence de : 850 €,
- De participer forfaitairement aux frais administratifs sous la forme d'un versement au club pour un montant de : 2 500 €.

44. Fixation de la participation financière pour 2008 à l'Association Kayak Club Terre de Camargue dans le cadre de la convention de partenariat « sports collectifs »:

Dans le cadre de la convention de partenariat avec l'Association KAYAK CLUB TERRE DE CAMARGUE – 30240 Grau du Roi, le Conseil Communautaire décide, à l'unanimité, pour l'année 2008 :

- De participer à l'équipement du Club par la prise en charge directe des factures, à concurrence de : 2 150 €,
- D'assumer le transport des équipes à concurrence de : 850 €,
- De participer forfaitairement aux frais administratifs sous la forme d'un versement au club pour un montant de : 2 500 €.

45. Annuité 2008 relative au dragage du Port d'Aigues-Mortes :

Le Conseil Communautaire approuve, à l'unanimité, le versement au budget annexe des ports fluviaux, par le budget principal, d'une somme de 35 000 €, correspondant à l'annuité du dragage du port fluvial d'Aigues-Mortes.

46. Démission de la Communauté de Communes Terre de Camargue à l'Association des Communes Touristiques du Languedoc-Roussillon (ACTLR) :

Après discussion, le Conseil Communautaire décide, à l'unanimité, de démissionner de sa qualité de membre de l'association des Communes Touristiques du Languedoc-Roussillon.

47. Approbation du Budget Principal primitif 2008 :

Le Conseil Communautaire adopte à l'unanimité le budget voté en euros au niveau du chapitre pour chaque section, sans opération pour la section d'investissement, avec reprise du résultat comme indiqué ci-après :

Section de fonctionnement :

Dépenses :

- | | |
|----------------------|---------------------|
| ➤ Opérations réelles | 11 184 298.00 € |
| ➤ Opérations d'ordre | <u>609 538.00 €</u> |
| TOTAL | 11 793 836.00 € |

Recettes :

- | | |
|--------------------------------------|---------------------|
| ➤ Opérations réelles | 11 543 002.00 € |
| ➤ Opérations d'ordre | 1 610.00 € |
| ➤ Résultat de fonctionnement reporté | <u>249 224.00 €</u> |
| TOTAL | 11 793 836.00 € |

Section d'investissement :

Dépenses :

- | | |
|----------------------|-----------------------|
| ➤ Opérations réelles | 3 781 116.00 € |
| ➤ Opérations d'ordre | 1 610.00 € |
| ➤ Restes à réaliser | 3 444 560.00 € |
| ➤ Résultat reporté | <u>2 161 507.00 €</u> |
| TOTAL | 9 388 793.00 € |

<u>Recettes :</u>	
➤ Opérations réelles	5 011 521.00 €
➤ Restes à réaliser	3 767 734.00 €
➤ Opérations d'ordre	<u>609 538.00 €</u>
TOTAL	9 388 793.00 €

48. Approbation du Budget Eau Potable primitif 2008 :

Le Conseil Communautaire adopte à l'unanimité le budget voté en euros au niveau du chapitre pour chaque section, sans opération pour la section d'investissement, avec reprise du résultat comme indiqué ci-dessous :

Section d'exploitation :

<u>Dépenses :</u>	
➤ Opérations réelles	2 128 780.00 €
➤ Opérations d'ordre	<u>864 343.00 €</u>
TOTAL	2 993 123.00 €

<u>Recettes :</u>	
➤ Opérations réelles	2 321 000.00 €
➤ Résultat d'exploitation reporté	<u>672 123.00 €</u>
TOTAL	2 993 123.00 €

Section d'investissement :

<u>Dépenses :</u>	
➤ Opérations réelles	3 482 483.00 €
➤ Restes à réaliser	<u>874 580.00 €</u>
TOTAL	4 357 063.00 €

<u>Recettes :</u>	
➤ Opérations réelles	448 260.00 €
➤ Restes à réaliser	428 065.00 €
➤ Opérations d'ordre	864 343.00 €
➤ Résultat reporté	<u>2 616 395.00 €</u>
TOTAL	4 357 063.00 €

49. Approbation du Budget Assainissement 2008 :

Le Conseil Communautaire adopte à l'unanimité le budget voté en euros au niveau du chapitre pour chaque section, sans opération pour la section d'investissement, avec reprise du résultat comme indiqué ci-dessous :

Section d'exploitation :

<u>Dépenses :</u>	
➤ Opérations réelles	1 306 010.00 €
➤ Opérations d'ordre	<u>1 188 996.00 €</u>
TOTAL	2 495 006.00 €

<u>Recettes :</u>	
➤ Opérations réelles	1 898 790.00 €
➤ Opérations d'ordre	265 000.00 €
➤ Résultat d'exploitation reporté	<u>331 216.00 €</u>
TOTAL	2 495 006.00 €

Section d'investissement :

<u>Dépenses :</u>	
➤ Opérations réelles	5 688 590.00 €
➤ Opérations d'ordre	265 000.00 €
➤ Restes à réaliser	<u>490 350.00 €</u>
TOTAL	6 443 940.00 €

<u>Recettes :</u>	
➤ Opérations réelles	4 963 449.00 €
➤ Restes à réaliser	52 500.00 €
➤ Opérations d'ordre	1 188 996.00 €
➤ Résultat reporté	<u>238 995.00 €</u>
TOTAL	6 443 940.00 €

50. Approbation du Budget Ports Fluviaux primitif 2008 :

Le Conseil Communautaire adopte à l'unanimité le budget voté en euros au niveau du chapitre pour chaque section, sans opération pour la section d'investissement, avec reprise du résultat comme indiqué ci-dessous :

Section d'exploitation :Dépenses :

➤ Opérations réelles	323 739.00 €
➤ Opérations d'ordre	<u>121 942.00 €</u>
TOTAL	445 681.00 €

Recettes :

➤ Opérations réelles	395 000.00 €
➤ Résultat d'exploitation reporté	<u>50 681.00 €</u>
TOTAL	445 681.00 €

Section d'investissement :Dépenses :

➤ Opérations réelles	448 000.00 €
➤ Restes à réaliser	<u>11 900.00 €</u>
TOTAL	459 900.00 €

Recettes :

➤ Opérations réelles	199 446.00 €
➤ Restes à réaliser	35 415.00 €
➤ Opérations d'ordre	121 942.00 €
➤ Résultat reporté	<u>103 097.00 €</u>
TOTAL	459 900.00 €

51. Approbation du Budget Zone d'Activités primitif 2008 :

Le Conseil Communautaire adopte à l'unanimité le budget voté en euros au niveau du chapitre pour chaque section, sans opération pour la section d'investissement, avec reprise du résultat comme indiqué ci-dessous :

Section de fonctionnement :Dépenses :

➤ Opérations réelles	0.00 €
➤ Opérations d'ordre	<u>576 502.00 €</u>
➤ TOTAL	576 502.00 €

Recettes :

➤ Opérations réelles	169 473.00 €
➤ Opérations d'ordre	403 488.00 €
➤ Résultat de fonctionnement reporté	<u>3 541.00 €</u>
TOTAL	576 502.00 €

Section d'investissement :Dépenses :

➤ Opérations réelles	0.00 €
➤ Opérations d'ordre	403 488.00 €
➤ Résultat reporté	<u>344 835.00 €</u>
TOTAL	748 323.00 €

Recettes :

➤ Opérations réelles	171 821.00 €
➤ Opérations d'ordre	<u>576 502.00 €</u>
TOTAL	748 323.00 €

52. Approbation du Budget Service Public Assainissement Non Collectif 2008 :

Le Conseil Communautaire adopte à l'unanimité le budget voté en euros au niveau du chapitre, comme indiqué ci-dessous :

Section d'exploitation :Dépenses :

➤ Opérations réelles	18 124.00 €
TOTAL	18 124.00 €

Recettes :

➤ Opérations réelles	18 124.00 €
TOTAL	18 124.00 €

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h45

*Le Président
René JEANNOT*